



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 045-2026-JUR21**

**SÉANCE EN DATE DU 9 AVRIL 2026**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION  
DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) DÉNOMMÉ  
"GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA PLACE CHARLES-DE-GAULLE"**

L'an deux mille vingt six, le 09 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 3 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

**MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. LAMARCA Baptiste, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. KOWBASIUK  
Nicolas, Mme PRÉVOT Vannina, M. CARRÉ Florian, Mme KIEFFER  
Corinne, M. CLÉMENT François, Mme MUDHOO Ranjita, M. GASSENBACH  
Gilles, Mme ZIAMNI Taws, Adjoints au Maire ;
- M. FONTBONNE Cyprien, Mme FAIDHERBE Carole, M. BELNOUE  
Philippe, Mme DA SILVA Céline, M. BOUSSAC Paul-Louis, Mme PICHON  
Laurianne, M. ARÈS Philippe, Mme BREVIÈRE Arlette, M. FORGET  
Alexandre, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, M. KOURIS Patrick, Mme VIDAL  
Mélanie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme DOHIN Elodie, M. GABORIT  
Christophe, Mme GRELLIER Isabelle, M. MENDES Matteo, Mme LOISIEL  
Ana, M. COTTINET Thomas, M. GITS Vincent, M. MICHEL Harold, Mme ZAÏDI  
Kathia, M. GALOPIN Clément, Mme TERRIOT Katia, formant la majorité des  
membres en exercice.

Monsieur Cyprien FONTBONNE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

**095-219506078-20260409-8401-DE-1-1**

*Réception en sous-préfecture le : 15 avril 2026*

*Publication le : 15 avril 2026*

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2122-1-1,

**Vu** la délibération n° 030-2025-F103, du conseil municipal en date du 27 mars 2023, relative à la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière et à l'approbation de ses statuts,

**Vu** les statuts de la régie municipale, notamment, en son article 6,

**Considérant** que, par délibération n° 030-2025-F103, la commune a fait le choix de créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public industriel et commercial, dénommé « Gestion du parking souterrain de la place Charles de Gaulle ».

**Considérant** que, conformément aux statuts de la régie municipale, notamment, en son article 6, le conseil d'exploitation est composé de son président, de son vice-président, de 3 conseillers municipaux désignés et de 2 représentants des usagers désignés par le conseil municipal sur proposition du maire ;

**Considérant** qu'il y a donc lieu de désigner les trois conseillers municipaux ;

**Considérant** que le Conseil municipal a procédé à un vote au scrutin secret pour la désignation des membres élus ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1er :**

Il est pris acte des candidatures de Monsieur Gilles GASSENBACH, Adjoint au Maire, et de Madame Ranjita MUDHOO, Adjointe au Maire, ainsi que celle de Monsieur Clément GALOPIN, Conseiller municipal, aux postes de représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin secret sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Suffrages obtenus par les candidats :

Monsieur Gilles GASSENBACH Madame Ranjita MUDHOO	29 voix
Monsieur Clément GALOPIN	6 voix

La majorité absolue a été obtenue par Monsieur Gilles GASSENBACH, Adjoint au Maire, et Madame Ranjita MUDHOO, Adjointe au Maire.

**Article 2 :**

Monsieur Gilles GASSENBACH, Adjoint au Maire, est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale ;

**Article 3 :**

Madame Ranjita MUDHOO, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale ;

**Article 4 :**

Les membres représentants usagers ont été proposés par Madame le Maire et seront nominativement désignés par arrêté municipal.

**Article 5 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au conseil d'exploitation de la régie municipale.

**Article 6 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 7 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**